

# AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

## RÈGLEMENT NUMÉRO 295

### « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY (ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 241) »

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière, aux citoyens des municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry, que le Conseil des maires a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 20 février 2019, à 19 h 00, à la Salle du Conseil Kilgour, située au 2, rue Ellice, à Beauharnois, le « **Règlement numéro 295 établissant les règles d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Beauharnois-Salaberry (abrogeant et remplaçant le règlement numéro 241)** ».

Ce règlement peut être consulté au bureau de chacune des municipalités ainsi qu'au siège social de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Donné à Beauharnois, ce treizième (13<sup>e</sup>) jour du mois de mars de l'an deux mil dix-neuf (2019).

La Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière,



Linda Phaneuf, urb.